



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

> Conseil

> Audit

> Expertise comptable, fiscale et sociale

Association Végétarienne de France

84 Rue d'Hauteville
75010 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39

E-mail : paris20@gmba.fr

Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration en date du 19/11/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Association Végétarienne de France » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » présenté en page 3 et 4 de l'annexe des comptes annuels et qui présente les fonds associatifs négatifs pour - 112 597 €, les raisons de cette situation et les mesures mises en œuvre justifiant de la continuité d'exploitation à la date d'arrêté des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 novembre 2023

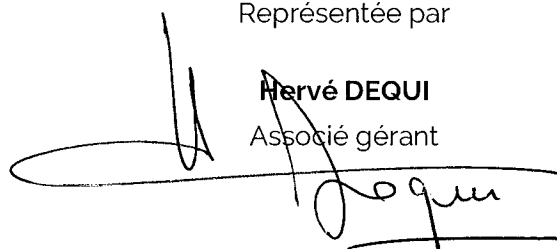
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Hervé DEQUI

Associé gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Dequi', is written over the printed name and title.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 07/11/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	4 650	2 525	2 125	1,23		
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	250	228	22	0,01	72	0,03
. Autres immobilisations corporelles	15 609	13 196	2 412	1,40	1 083	0,47
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	153		153	0,09		
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	3 225		3 225	1,87	3 000	1,31
TOTAL (I)	23 886	15 950	7 936	4,60	4 155	1,81
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	8 336		8 336	4,83	4 995	2,18
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	36 839		36 839	21,36	24 696	10,77
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	22 907		22 907	13,28	16 177	7,06
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	76 928		76 928	44,61	163 240	71,20
Charges constatées d'avance	19 493		19 493	11,30	16 019	6,99
TOTAL (II)	164 502		164 502	95,40	225 127	98,19
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	188 389	15 950	172 439	100,00	229 282	100,00

ASSOCIATION VEGETARIENNE DE FRANCE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 07/11/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	208 712	121,04	208 712	91,03
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-223 431	-129,56	-179 357	-78,22
Excédent ou déficit de l'exercice	-107 961	-62,60	-44 075	-19,21
Situation nette (sous total)	-122 680	-71,13	-14 719	-6,41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-122 680	-71,13	-14 719	-6,41
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	11 000	6,38		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	11 000	6,38		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 915	26,05	15 366	6,70
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	101 563	58,90	103 335	45,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 799	1,62	540	0,24
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	134 842	78,20	124 761	54,41
TOTAL (IV)	284 119	164,76	244 002	106,42
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	172 439	100,00	229 282	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOCIATION VEGETARIENNE DE FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 07/11/2023

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		187 088				197 688				-10 600		-5,35	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens		3 302				6 237				-2 935		-47,05	
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		4 875				6 132				-1 257		-20,49	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		12 501				559				11 942		N/S	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières		14 573								14 573		N/S	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		877				3 936				-3 059		-77,71	
Utilisations des fonds dédiés						69 644				-69 644		-100,00	
Autres produits		286 950				281 551				5 399		1,92	
Total des produits d'exploitation (I)		510 165				565 748				-55 583		-9,81	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises		108				367				-259		-70,56	
Variations stocks		-3 341				253				-3 594		N/S	
Autres achats et charges externes		176 904				152 891				24 013		15,71	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		2 000				1 933				67		3,47	
Salaires et traitements		271 416				264 307				7 109		2,69	
Charges sociales		103 810				103 303				507		0,49	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 926				1 158				768		66,32	
Dotations aux provisions		11 000								11 000		N/S	
Reports en fonds dédiés						37 351				-37 351		-100,00	
Autres charges		45 423				26 547				18 876		71,10	
Total des charges d'exploitation (II)		609 245				588 110				21 135			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-99 080				-22 363				-76 717		-343,04	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		27				72				-45		-62,49	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		27				72				-45		-62,49	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		27				72				-45		-62,49	

ASSOCIATION VEGETARIENNE DE FRANCE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 07/11/2023

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-99 053	-22 291	-76 762	-344,35
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 908	21 784	-12 876	-59,10
Total des produits (I + III + V)	510 192	565 820	-55 628	-9,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	618 153	609 894	8 259	1,35
EXCEDENT OU DEFICIT	-107 961	-44 075	-63 886	-144,94
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	-34 207	-25 686		
TOTAL	-34 207	-25 686		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	-34 207	-25 686		
TOTAL	-34 207	-25 686		

ASSOCIATION VEGETARIENNE DE FRANCE
ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE :

L'AVF agit pour stimuler une prise de conscience des impacts de l'alimentation, pour stimuler et accompagner l'évolution vers un modèle alimentaire plus végétal. Pour cela, elle fait la promotion des repas végétariens, du végétarisme et du véganisme en France. Elle s'adresse aux individus, aux entreprises, aux collectivités, aux institutions et aux influenceurs.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES :

- Synthèse et diffusion d'informations sur le végétarisme et le végétalisme : En s'appuyant sur ses commissions de spécialistes, l'AVF collecte des informations sur la nutrition et la santé, et sur l'impact écologique de l'alimentation. Elle synthétise ces informations et les diffuse sous la forme de documents pédagogiques à destination du grand public (voir aussi la position officielle de l'AVF sur l'alimentation et la santé). Elle édite chaque trimestre la revue Virage. Régulièrement, ses représentants interviennent dans des débats et des conférences partout en France, ainsi que dans les médias.

- Accompagnement du grand public : L'AVF apporte un accompagnement à celles et ceux qui souhaitent cheminer vers une alimentation végétale, et éventuellement devenir végétarien-ne-s ou véganes : tenue de stands, rendez-vous conviviaux (piques-niques, repas partagés au restaurant), campagne cuisine 123 Veggie (recettes en ligne, cours de cuisine en ligne et en présentiel). Elle offre une série de services gratuits en ligne : vidéoconférences en live, petites annonces, forum, annuaire des commerces végétariens.

- Accompagnement des entreprises : Afin que l'alimentation végé soit plus facilement disponible, l'AVF labellise les produits végétariens et véganes (V Label européen), avec l'appui du Bureau Véritas. Elle accompagne les producteurs et les distributeurs dans le développement et la vente de leurs produits végétariens et véganes. Elle développe également des partenariats avec des entreprises qui offrent des réductions aux membres de l'association.

- Action politique : Puisque les choix agricoles et alimentaires menés à l'échelle de la société sont profondément politiques, l'AVF agit pour proposer aux acteurs politiques des mesures en faveur de la transition alimentaire. Elle les accompagne dans la mise en place de ces mesures. À l'occasion de chaque échéance électorale, elle sollicite l'ensemble des candidat(e)s et rend compte de leur positionnement auprès de sa communauté. Elle est l'interlocutrice des institutions officielles sur les questions liées à la transition alimentaire, au végétarisme et au véganisme.

- Restauration collective : Depuis fin 2017, l'AVF anime la campagne Végécantines qui a pour but de développer une offre végétarienne et végétalienne dans la restauration collective. Elle a coopéré avec d'autres associations pour faire changer la loi sur la restauration scolaire à l'occasion des discussions sur la loi EGALIM (obligation de servir une option végétarienne chaque semaine dans les cantines scolaires). Elle accompagne les parents d'élèves qui en font la demande, ainsi que les équipes municipales et les structures de restauration collective pour l'application de la loi ou pour aller plus loin : mise en place d'une option végé quotidienne et/ou de menus végés hebdomadaires ou bi-hebdomadaires pour tous. Forte de son expertise en nutrition végétale, elle intervient dans les instances officielles pour élaborer des recommandations plus en accord avec les nouveaux objectifs sanitaires et environnementaux.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE :

L'AVF s'appuie sur une équipe rémunérée de 10 personnes et sur 37 délégations régionales. Elle mène ses actions notamment à travers ses sites Internet (vegetarisme.fr, 123veggie.fr, vegécantines.fr et végépolitique.fr), et la publication de ses documents.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 172 438,75 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 97 877,76 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/07/2023 par les dirigeants.

CONTINUITE D'EXPLOITATION :

Les fonds associatifs de l'association au 31/12/2022 apparaissent négatif à - 112 597 €.

Malgré cette situation, l'association considère que la continuité d'exploitation n'est pas compromise à la date de finalisation des comptes (octobre 2023) car des mesures ciblées ont été mises en œuvre pour y faire face.

L'équilibre financier de l'association a reposé jusqu'ici sur la stabilité des revenus de dons et adhésions des membres de l'association, le croissance de l'activité V-Label et sur un leg important octroyé en 2017.

Ces sources de financement ont permis d'engager il y a quelques années une démarche de professionnalisation de l'activité et de l'organisation de l'association, afin d'apporter plus d'efficacité et de rigueur dans la réalisation des missions des différents pôles, dans les processus de management et l'adéquation de la gestion du personnel.

Cependant, ces évolutions ont créé des difficultés organisationnelles et managériales qui sont arrivées à leur paroxysme en 2022.

Les désordres des deux dernières années ont par ailleurs coïncidé avec la fin des réserves

financières issues du leg. L'association n'a ainsi pas pu se mobiliser comme nécessaire à la recherche de fonds et de ce fait les actions engagées n'ont pas encore permis d'obtenir les résultats attendus.

En 2023, le travail de restructuration et de réorganisation commence à porter ses fruits avec une organisation clarifiée qui permet à l'association de relancer ses actions de recherches de fond et de subvention et qui devrait permettre un retour à l'équilibre en 2024 et la reconstitution des fonds propres à compter de 2024/2025.

Afin de faire face à des difficultés de trésorerie à court/moyen terme, l'association a sollicité au second semestre 2023 un prêt auprès de l'organisme de référence et partenaire PROVEG International de 100 000 €. Ce prêt qui a été accepté par PROVEG avec un premier encaissement prévu courant novembre 2023 permet d'éviter des difficultés de trésorerie sur les 12 prochains mois soit jusqu'à novembre 2024.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé. Le montant des stocks à la clôture au 31/12/2022 s'élève à 8 336 € et correspondent au stock de goodies, livres et « indispensables ».

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance :

L'association enregistre en « produits constatés d'avance » les recettes de labellisation octroyée aux différents producteurs et distributeurs au cours de l'exercice qui porte sur une période postérieure à l'exercice. A ce titre, l'association a enregistré 131 010 € de produit d'avance au 31/12/2022.

Dans la quasi-totalité des cas, la labellisation est attribuée pour une période de douze mois.

Cotisations :

Le poste « Cotisations » au compte de résultat comprend les adhésions, les abonnements et les dons et mécénat d'entreprise ayant fait l'objet de l'émission d'un reçu fiscal.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 650	3 000		4 650
Immobilisations corporelles	16370	2 330		15 859
Immobilisations financières	3 000	153		3 378
TOTAL	21 020	5 482		23 886

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 650	875		2 525
TOTAL I	1 650	875		2 525
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	178	50		228
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Mobilier	7 037	346		7 383
Matériel de bureau et informatique	8 000		2 187	5 813
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	15 215	396	2 187	13 424
TOTAL GENERAL (I+II)	16 865	1 271	2 187	15 949

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	4 995	3 341		8 336
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	4 995	3 341		8 336

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	3 225		3 225
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	19 493	19 493	
TOTAL			

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	208 712				208 712
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-179 357				-223 431
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 075				-97 878
Dont générosité du public					
Situation nette	-14 719				-112 597
Situation nette dont générosité					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-14 719				-112 597
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs	223 431	
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	223 431	

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 0 Euros

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet figurant dans le tableau

ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés pour la réalisation du projet ;
- Les fonds dédiés concernent uniquement le projet vegecantine ;

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43 447	43 447		
Dettes fiscales et sociales	102 480	102 480		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	134 842	134 842		
TOTAL	244 002	244 002		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 331
Dettes fiscales et sociales	20 405
Autres dettes	
TOTAL	30 736

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, La rémunération versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association ne peut être donnée car elle reviendrait à divulguer la rémunération d'une seule personne.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	8	
TOTAL	10	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

L'association a bénéficié de contribution en nature et notamment par ses membres bénévoles qui participent à la réalisation des actions de l'association. En 2022 plus de 3 035 heures bénévoles valorisées à hauteur de 34 206.60 euros, la valorisation de ce bénévolat a été effectuée à un taux horaire moyen brut de 11,27/heure.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 040.25 euros.